

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
22 avril 2010 à 15 h 30  
Salle Chapelle SAINT-DONAT à Sainte-Maxime**

**PROCES-VERBAL**

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 22 avril 2010 :

**Pour les communes :**

Christine AMRANE, maire de Collobrières,  
Annick NAPOLEON, maire de Cavalaire,  
Gabriel CIARIMBOLI, maire de La Mole,  
Dominique CORDOLA, adjointe au maire de Rayol Canadel sur Mer,  
Christiane FOURNIER-NERI, adjointe au maire du Plan de la Tour,  
Edith TESSON, adjointe au maire de la Croix-Valmer,  
Brigitte LACREUSE, conseillère municipale du Thoronet,  
Fernand ANSALDI, adjoint au maire de Gassin,  
André DAZIANO, adjoint au maire de Vidauban,  
André LANZA, conseiller municipal de Grimaud,  
Dominique LEDERLIN-ADER, adjointe au maire de La Garde Freinet.

**Autres membres de l'A.P.P.M. :**

Jean-Michel COUVE, député du Var, président de l'A.P.P.M.,  
Louis VALENTIN, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,  
Membre de la Chambre d'Agriculture du Var,  
Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la DCA PACA,  
Alain FABRE, Conseiller Général du Var, Canton du Luc,  
Liliane MAILLARD, Responsable de l'UPV Golfe de Saint-Tropez,  
Nicole TRONCHE, Présidente de l'Union Départementale de la Vie et de la Nature du var,  
Loïc DE SALNEUVE, représentant de la Chambre d'Agriculture du Var,  
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la CCIV - Golfe de Saint-Tropez,

**Autres personnes présentes :**

Vincent MORISSE, maire de Sainte-Maxime,  
Martine SERRIES, Chargée de mission auprès de Mme la Sous-préfète de l'arrondissement  
de Draguignan,

Gisèle DURAND, Présidente de l'Association pour un conseil de développement du territoire des Maures,  
Danielle TALPAERT, Directrice du SIVU Tourisme,  
Grégory CORNILLAC, Association des Communes Forestières du Var  
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPM,  
Karine CARRUS, Comité des Elus/ APPM,

## **ORDRE DU JOUR**

- 15 h 30 : Accueil des participants
- 15 h 45 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2009 ; Rapport d'activités 2009 ; Approbation des comptes 2009 ; Affectation des résultats de 2009 ; Quitus.
- 16 h 45 : Orientations 2010 ; Projet de budget 2010 ; Cotisations 2010.
- 18 h 00 : Renouvellement du Conseil d'administration et élection des membres du bureau.
- 18 h 45 : Fin de la réunion – Point presse.

-----

### **Un dossier est distribué aux participants.**

**Vincent MORISSE** accueille l'Assemblée. Il souhaite la bienvenue au Député et à tous les membres de l'Association « Pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures » dans la salle de la Chapelle St-Donat.

**Le Président** le remercie pour son accueil et remercie les participants de leur présence, tout particulièrement M. Alain FABRE, Conseiller général du Canton du Luc en Provence et Madame Martine SERRIES déléguée par Madame la Sous-préfète de Draguignan.

Le Président énonce l'ordre du jour de la réunion.

Il revient sur l'adoption des nouveaux statuts. Il précise qu'à l'inverse de ce qu'il avait précédemment marqué, il n'existe pas d'obligation pour les associations Loi 1901 de faire délibérer les conseils municipaux des communes et les bureaux des institutions pour valider les nouveaux statuts. Il ne s'agit que d'une information.

**Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009, qui a été transmis à tous les membres avec la convocation, est soumis au vote de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.**

# PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES DE L'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2009

Le Président fait lecture du rapport d'activité de l'année 2009.

## 1/ RAPPORT D'ACTIVITES 2009 :

### Rappel :

→ Les cotisations des communes ont été fixées en 2003 à 0.40 euro par habitant (recensement 1999). Elles n'ont pas augmenté depuis.

Le montant des cotisations des organismes est fixé, depuis la création de l'association, à 153 euros.

→ Les conditions de fonctionnement sont restées inchangées : convention avec le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez de mise à disposition des agents (Cécilia BROVIA, responsable administratif et technique et Karine CARRUS, secrétaire) et des moyens de fonctionnement, moyennant une participation financière forfaitaire de 5% du coût de fonctionnement annuel du Comité des Elus.

### Actions entreprises en 2009 :

#### Les réunions de l'association

- le 3 juillet 2009 à Grimaud, salle Beausoleil : Bilan 2008 et budget 2009. Avenir du Projet de Développement Durable du Territoire des Maures ;
- le 18 décembre 2009 à Cogolin, salle Bastide Pisan : Modification des statuts.

- L'année 2009 a été marquée par de nouvelles perspectives envisagées dans le cadre de la prochaine réforme territoriale et en particulier par l'annonce faite de la **suppression du dispositif de création de nouveaux Pays prévus** dans les textes relatifs à l'Aménagement et au développement des territoires.
- Elle a également été marquée par l'annonce faite par le Conseil Régional PACA de la volonté de création d'un **Parc Naturel Régional sur les Maures**.
- Elle a, enfin, vu la signature, le 24 février 2010, de la **Charte Forestière de Territoire des Maures**, par 24 communes, le Conseil général, le Conseil régional et 26 organismes institutionnels et associatifs.

Jean-Michel COUVE salue la forte mobilisation autour de la Charte Forestière qui témoigne de l'intérêt des élus et acteurs du territoire à participer à ce projet.

**Le rapport d'activité est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité.**

## 2/ COMPTES 2009.

Jean-Michel COUVE remercie Madame Carole BLION, Expert-comptable, qui assiste l'association depuis de nombreuses années.

### Rappel des comptes depuis 2007

	2007	2008	2009
Cotisations des membres	+32 905	+ 31 708	+26 890
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	+3 288	0	0
<b>Subvention sur études/projet de développement du Pays des Maures (Etat)</b>	+ 26250	+8 750	0
Subvention Etat /PER/site internet (30%/HT)	0	+ 18 000	+18 000
Partenariat privé/site internet (20%/HT)	0	0	+ 3 750
<b>Total recettes</b>	<b>+62 443</b>	<b>+ 58 458</b>	<b>+ 48 640</b>
Salaires	0	0	0
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	-4 982	- 4 643	-3 904
Dotations aux provisions	0	- 612	-2 445
Charges exceptionnelles	-3 288	- 612	0
Réceptions, missions et déplacement	-2 340	0	0
Honoraires comptable	-608	- 620	-544
Etudes Projet de développement	-52 923	- 17 641	0
Site Internet Latitude Gallimard	0	- 71 760	-71 760
<b>Total dépenses</b>	<b>-64 141</b>	<b>- 95 887</b>	<b>- 78 653</b>
Résultat arrondi	-1 698	- 37 429	- 30 013
Report fin d'exercice	+67 774	+ 30 345	+ 332

### Présentation des comptes 2009

Les comptes de l'année 2009 ont été préparés par le cabinet comptable BLION. Ils sont annexés au présent rapport.

**Le "report à nouveau" de l'exercice 2009 s'élève à 332 euros.**

Il est à noter, que le budget prévisionnel 2009 prévoyait la participation d'organismes privés et institutionnels pour le financement du Site internet pour un montant de 24 000 euros :

CCIV :	3 750 €
Chambre des métiers :	3 750 €
Chambre d'agriculture :	3 750 €
UPV :	3 750 €
Union départementale des métiers et des industries de l'hôtellerie :	3 750 €
Entreprises/ commerces :	5 250 €

Seule la CCIV aura accepté de contribuer à l'opération.

**Jean-Michel COUVE** indique qu'il va poursuivre ses interventions auprès des autres institutions, leur participation étant attendue compte tenu du caractère promotionnel du nouveau site qui ouvre des perspectives aux professionnels et entrepreneurs du territoire auprès des marchés nationaux et internationaux. Il demande à Monsieur DESCHAMPS, Directeur de l'Agence de la CCIV pour le Golfe de Saint-Tropez de bien vouloir transmettre ses remerciements au Président Jacques BIANCHI pour le soutien de la Chambre et sa contribution aux actions développées par l'association.

**Les comptes 2009 sont mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.**

# PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2010

## BUDGET PREVISIONNEL ET COTISATIONS 2010

### 1/ PERSPECTIVES D'ACTIVITES 2010

Dans le courant de l'année 2009, de nouvelles perspectives se sont présentées qui nous ont amené à modifier notre cahier des charges, tout en poursuivant le même objectif de développement durable d'une partie (presque 50 %) du territoire des Maures.

→ En premier lieu l'orientation nouvelle prise par l'Etat dans le cadre de son projet de réforme territoriale programmée pour être débattue au Parlement de juin à octobre de cette année et qui prévoit la fin du dispositif de création de nouveaux « Pays » au sens des lois de 1995 et 1999 d'Aménagement et de Développement du Territoire.

Notre projet n'ayant pu, pour des raisons multiples (et indépendantes de notre volonté) dépasser le stade d'une préfiguration, nous avons pris la décision raisonnable de modifier les statuts de notre Association pour marquer notre renoncement à l'objectif de « Pays » en nous cantonnant à progresser dans notre démarche de soutien au projet territorial lui-même.

C'est ainsi que les nouveaux statuts ont adopté pour objet et sous l'intitulé « Association pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures », la finalisation et la promotion de ce projet ainsi que le soutien à sa mise en œuvre.

Nous ne visons donc plus le « contenant », c'est à dire l'émergence d'une structure nouvelle pour porter le projet et à laquelle un certain nombre de personnes reprochaient le caractère surnuméraire par rapport aux institutions intercommunales déjà existantes. Nous nous proposons de concentrer dorénavant notre travail sur le « contenu », c'est-à-dire le projet lui-même.

→ En second lieu la démarche engagée en 2002 de mise en œuvre d'une « Charte Forestière » s'est notablement renforcée. Depuis le 24 février dernier cette Charte a été cosignée par 24 communes et de nombreux organismes institutionnels et associatifs. Un Syndicat mixte de portage de la Charte est en cours de constitution.

Il s'agit d'une très bonne nouvelle car ce document prescrit clairement la nécessité d'une revitalisation et d'une valorisation du massif, seules à même de le préserver durablement pour les générations futures.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons toujours insisté sur la priorité que nous accordons à la défense des forêts. C'est à ce titre que nous avons intégré la « Charte Forestière » comme composante essentielle de notre projet de développement et exclusive pour ce qui concerne son volet forestier. L'heure est donc venue de participer activement à son évolution et je propose que nous y contribuions au titre de notre Association, au-delà, bien sûr, des engagements pris, par ailleurs dans ce sens, par un certain nombre d'entre nous.

→ Le troisième fait nouveau réside dans la proposition prometteuse du Président du Conseil Régional de nous ouvrir la porte à la création d'un « Parc Naturel Régional des Maures ». Une telle réalisation permettrait d'inclure à la fois les actions prévues dans la « Charte Forestière » sur la totalité du massif mais aussi celles envisagées dans le cadre de notre projet de développement durable intégrant le massif, son littoral et ses plaines agricoles.

Ainsi, notre « contenu » pourrait trouver son « contenant » ad hoc d'autant plus pertinent qu'il s'adresserait à la totalité du territoire des Maures y incluant d'Est en Ouest et du Nord au Sud, les trois secteurs le composant.

Sur ce thème de la structure porteuse, une deuxième opportunité méritera d'être étudiée avec les responsables de la mise en œuvre de la Charte Forestière.

En effet, la circulaire du 15 février 2001 portant création des chartes forestières précise que : « **la charte forestière de territoire a légitimement vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux, insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel** ».

Or, l'environnement du massif au sens où l'entend le texte de la circulaire est bien constitué de son sillon, de ses plaines agricoles ainsi que de son littoral.

Dans ces conditions, le portage, dans l'avenir, de notre projet de développement durable par la Charte forestière ne contreviendrait ni à l'esprit ni à la lettre de son texte fondateur.

-----

A l'aune de ces perspectives, nous savons, donc, que d'intéressantes solutions de portage de notre projet existent. Encore faut-il que nous poursuivions notre travail pour préciser la faisabilité et la conformité de chacun des volets qui y sont intégrés avec les besoins de nos populations.

Dans ce but je vous propose de nous faire assister en ingénierie, dans trois directions :

- Reprendre chacun des thèmes et prévoir dans quelles conditions, y compris financières, nous pourrions instruire, à leur sujet, des dossiers argumentés et structurés ;
- Faire évoluer le projet dans son ensemble pour qu'il ne déroge pas aux objectifs de la charte forestière et reste susceptible d'intégration dans un PNR ;
- Y inclure, éventuellement, de nouvelles propositions de développement durable que nous communiquerions d'autres maires ou représentants socio-professionnels et institutionnels. En effet, n'étant plus enfermée dans le périmètre d'un Pays, notre démarche peut s'enrichir de nouvelles propositions issues du territoire des Maures. A la condition, bien sûr, qu'elles respectent les principes que nous nous sommes fixés en termes de durabilité, d'adéquation avec la « Charte forestière », et de conformité avec la perspective de PNR, ainsi qu'avec nos objectifs d'intérêt général.

Ce travail devrait pouvoir nous amener, d'ici la fin de l'année, à la rédaction d'un cahier des charges destiné à une mise en concurrence de bureaux d'études, en particulier, sur

trois volets de notre projet actuel : le pôle économique, le centre environnement méditerranéen et le nouveau schéma de développement touristique durable.

Pour ne pas freiner l'avancement de nos travaux je vous propose de solliciter la société SDP Conseils pour nous aider à la rédaction du cahier des charges. Nous disposons d'une ligne budgétaire pour ce faire. Je ne pense pas qu'il nous soit impérativement nécessaire de lancer une mise en concurrence pour un montant qui restera relativement limité et compte tenu de la parfaite connaissance qu'à Stéphane De Poncins de notre projet.

-----

Les interrogations concernant la problématique de la structure porteuse pouvant trouver réponse et notre programme de travail étant tracé pour l'année, restent posées deux questions essentielles.

**La première : « Pourquoi vouloir élargir le périmètre d'étude du massif à proprement parlé vers le littoral et le sillon permien et présenter un projet intégrant ces trois secteurs alors que notre objectif premier consiste à préserver la forêt de la répétition et des effets des incendies ? »**

Nous partageons tous la certitude que la seule solution pour assurer sa conservation, dans le futur, réside dans sa revitalisation. Toutefois, une telle politique, ne pouvant se concevoir que sur le moyen et long terme, impliquera forcément des coûts financiers importants ; bien au-delà des possibilités contributives des propriétaires forestiers, des faibles rendements des nouvelles activités déployées et des subventions communales et même départementales.

Il y faudra, impérativement, des dotations financières publiques pluriannuelles en provenance de l'Europe, de l'Etat et de la Région.

Or, un tel engagement à ce plus haut niveau ne pourra être obtenu à la seule raison de la protection du massif contre les incendies. Pour y accéder, il nous faudra proposer un projet liant protection et développement sur un territoire incluant, certes, les besoins de préservation du massif mais aussi les capacités de valorisation des richesses touristiques, agricoles et environnementales de son littoral et des plaines qui le bordent au bénéfice de ses populations

C'est là l'originalité de notre démarche qui cible l'accès à des participations financières Europe-Etat et Etat-Région sans lesquelles, par manque de moyens, il ne pourrait y avoir d'action pérenne au bénéfice des aménagements forestiers indispensables à la revitalisation.

Or les prochains Programmes européens et Contrats de Projet Etat-Région seront mis en œuvre à partir de 2013. On sait la difficulté à faire reconnaître et adopter un projet à Bruxelles et à Paris et la longue marche pour y parvenir. Aussi, je suis convaincu, que c'est, dès maintenant, qu'il faut s'y préparer pour mettre toutes les chances de notre côté.

**La seconde question fondamentale à se poser : « Quels bénéfices peuvent tirer chacun de ces secteurs, massif, littoral et sillon permien, à être liés aux deux autres ? »**

Pour ce qui concerne le massif, je viens d'y répondre, mais pour notre littoral et les plaines agricoles qui ceignent le massif je dirais que, nous fondant sur leurs atouts et leurs faiblesses, ils ont l'un et l'autre beaucoup à gagner.



- Les espaces littoraux, si réputés dans le monde entier et qui connaissent l'été une si forte fréquentation souffrent l'hiver d'une réduction des activités touristiques, préjudiciables à l'emploi et à une économie robuste. L'hypersaisonnalité constitue une de ses grandes faiblesses. Or, lorsque l'époque des bains de mer est passée, ce sont d'autres attraits qu'il faut promouvoir. La découverte des espaces naturels, qu'ils soient forestiers ou agricoles, ainsi que le partage des modes de vie et des cultures des populations résidentes peuvent constituer des produits d'appel d'autant plus attractifs qu'on sait bien qu'ils sont de plus en plus prisés des clientèles touristiques.

Ce type d'activités peut tout à fait s'exercer hors saison estivale et participer efficacement à l'annualisation de l'économie touristique et ce serait un plus pour notre territoire que de faire rayonner les visiteurs vers le massif et les zones agricoles de notre arrière-littoral. Tout comme ce serait un grand bénéfice pour les territoires du massif et du sillon permien que d'accueillir, tout au long de l'année, plus de touristes.

- Avantage, aussi, pour les propriétaires agricoles que de pouvoir vendre en direct leurs productions sur le littoral. C'est tout un marché national et international, un gisement de clientèles, qui se situent sur la bande littorale. Nous pouvons faciliter la connexion avec ces productions. Certes, cela se fait déjà mais nous devons chercher à en améliorer les conditions.

- Enfin, au niveau des cantons littoraux, les contraintes de la loi Littoral empêchent la réalisation d'équipements structurants qui seraient indispensables à la qualité de vie des populations qui y résident et à la valorisation du territoire. Alors que les cantons formant la partie Nord du territoire des Maures pourraient, avantageusement pour eux-mêmes, accueillir des aménagements de services à disposition de l'ensemble des populations du territoire, y compris à celles des cantons Sud.

Ces cantons Nord recèlent, à proximité du carrefour autoroutier permettant de joindre 3 aéroports internationaux en moins d'une heure, de la gare SNCF des Arcs et de la probable future gare TGV, un important gisement d'emplois et de richesses futures.

Ainsi, si on veut bien élargir notre conception de l'aménagement territorial en franchissant le pas de l'isolement de chacun des trois secteurs massif, littoral, plaines agricoles et en nous affranchissant de l' " effet barrière " que constitue aujourd'hui le massif en adoptant une vision prospective à long terme on sera en mesure de bâtir un projet :

- de **solidarité partenariale** entre les trois secteurs du territoire,
- de **durabilité** liant développement économique, protection de l'environnement et progrès social,
- de **partage**, car il aura été conçu en totale concertation entre les élus et les représentants de la Société civile.

-----

Enfin, concernant le bien fondé de notre volonté de nous affirmer comme **les acteurs** d'une stratégie d'aménagement et de développement du territoire dont nous avons la charge, je voudrais dire que nous ne devons pas rester en attente de ce que l'Etat ou les collectivités régionale ou départementale nous proposeront ou nous imposeront.

Il n'y a dans ce propos aucune connotation critique à l'encontre de ces institutions mais, chacun doit tenir sa place :

- à l'Etat la politique nationale et aux collectivités régionale et départementale la prise en charge de l'exercice de leurs compétences dont la mise en oeuvre d'aides aux communes et aux territoires,
- aux élus municipaux, aux maires de préparer l'avenir de leurs communes et de concevoir les meilleures politiques possibles pour leurs administrés. Pour ce faire, il leur faut rassembler des majorités, ouvrir résolument la concertation avec la société civile et se regrouper pour peser sur le destin des territoires que les électeurs leur ont confiés.

Ce fut l'esprit de la démarche engagée dans le cadre du **projet « Grand lac », 1999-2015**, qui concerne en Savoie et autour du Lac du Bourget 61 communes et 180 000 habitants. Lancé à la fin des années 1990 sur initiative du Conseil général avec les élus locaux, il a vu ses premières réalisations, dès 2000.

Il a été programmé pour une période de 15 ans sur la base d'un budget prévisionnel de 460 M€ auxquels participent les collectivités communales, départementales et régionales mais aussi, bien sûr, l'Etat et l'Europe.

Il est administré par un Groupement d'intérêt Public associant l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de Savoie et 5 groupements de communes.

Je solliciterai un des responsables de ce programme pour qu'il vienne prochainement nous le présenter.

Mais, d'ores et déjà, et quelles que soient les différences qui peuvent exister entre leurs motivations et celles qui nous fondent, entre leur projet et le notre : **ce qu'ils ont su faire, il n'y a aucune raison que nous ne puissions le réaliser.**

### **Débat sur les perspectives 2010 :**

**Monsieur le Président** revient sur le plan de financement du site internet créé dans le cadre du Pole d' Excellence Rurale labellisée par l'Etat en 2006. Il explique qu'au départ un certain nombre d'institutions avait apporté leurs soutiens. Aujourd'hui seule la CCIV a apporté son aide financière. Il indique qu'il va renouveler la demande à l'UPV, la Chambre des Métiers, la Chambre d'Agriculture et la Fédération Départementale des Cafés, Hôtels, Restaurants et Discothèques du Var et à un certain nombre d'établissements privés. Ce site constituera en effet pour leurs mandants une ouverture vers les marchés nationaux et internationaux.

Il indique, par ailleurs, s'être trompé sur les champs de compétence de la Charte Forestière. Il pensait qu'elle ne pouvait porter des projets de développements périphériques au massif alors que le texte de la circulaire de 2001 semble le lui permettre.

Concernant les projets de développement durable présentés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale par le Domaine des BERTRAND ainsi que celui des Roses MEILLAND, il propose de les réétudier. Dans le même esprit pourrait être lancé un appel

à idée pour l'intégration dans notre projet des initiatives privées pertinentes.

Il rappelle que l'objectif est d'élaborer un projet bien structuré afin d'accéder aux financements requis. Ce projet devra lier protection et développement, besoins du massif et des populations, et valorisation des richesses touristiques et agricoles.

**Dominique LEDERLIN ADER** rappelle que les communes sont confrontées au difficile dossier du PPRIF. Elle demande pourquoi l'association ne porterait pas des études sur ce dossier afin d'aider les communes.

**Jean-Michel COUVE** lui objecte que ce sujet ne peut être de compétence de l'Association. Il tient à remercier le Préfet et la Sous-préfète qui ont récemment fait évoluer le dossier du PPRIF. Il précise que les PPRIF sont issus de la Loi Barnier (1995) et que compte tenu que ces textes n'avaient pas été appliqués jusqu'alors dans le Var il était légitime que les services de l'Etat veuillent les mettre en vigueur.

Les communes constituant les premières unités territoriales, il ne faut pas que leurs maires se bornent à appliquer les règles et les directives qui leur sont imposées.

C'est à eux de concevoir et défendre leur projet de développement durable. Notre association est libre d'exprimer le projet que ses membres voudraient voir se réaliser pour le territoire des Maures, en intégrant à la fois le développement économique, la protection de l'environnement et le progrès social.

**Grégory CORNILLAC** confirme que le Préfet a fait beaucoup avancer le dossier du PPRIF.

**Alain FABRE** constate que l'association se bat depuis 10 ans pour faire comprendre et admettre son projet. Il pense qu'il faut maintenir l'unité du territoire et se rassembler autour d'un projet commun. Le dossier de la Charte Forestière, par exemple, avance sûrement et il faut qu'à son sujet les acteurs de ce territoire travaillent ensemble. Il pense aussi qu'il faut tenir compte de la politique de territorialisation du Conseil général du Var qui doit aider les territoires à faire l'analyse de leurs besoins ; notamment la Communauté de Communes Cœur du Var en partenariat avec sa propre ingénierie. Il souligne toutefois les difficultés à faire travailler ensemble les 3 bassins de vie du massif.

Il évoque le projet de réforme territoriale qui pousse, en ce moment même, certaines communes à rejoindre des intercommunalités extérieures au massif. Les communes du Canton de Cuers, par exemple, vont être rattachées à Toulon Provence Méditerranée et n'auront plus ensuite l'occasion de revenir vers nous. Il pense qu'il y a urgence à les convaincre de ne pas se dissocier, pour autant, de notre projet.

**Jean-Michel COUVE** indique que les communes du Canton de Collobrières rejoindront probablement TPM, et celles de la communauté de communes Cœur du Var appelées à intégrer en partie la Communauté d'Agglomération Dracénoise et en partie la Provence Verte. Une telle évolution aggraverait encore l'éclatement du territoire des Maures et ne favoriserait pas la mise en œuvre en son sein des politique de développement durable. Il faut donc poursuivre notre démarche, l'argumenter et la défendre auprès des services de l'Etat.

**Gabriel CIARIMBOLI** pense qu'il faut différencier deux structures de pouvoir qui doivent être distinctes. Celle du pouvoir de décision, que doivent exercer les élus, et celle d'influence qui est du ressort de l'association. Pour lui ce n'est pas à notre association de réaliser les études de faisabilité. Son rôle doit consister en l'appropriation du projet par les

populations et faire participer les acteurs. Il faut travailler ensemble jusqu'à finaliser l'étude de faisabilité, ce qui engagera 85% du coût de réalisation. Il pense qu'il faut concevoir la défense de notre identité commune en passant de l'ère post industrielle à l'ère du savoir. C'est en partageant notre projet qu'on pourra atteindre le bon niveau d'appropriation.

Il conclut que c'est aux maires, avec leur pouvoir exécutif, qu'il appartient de concrétiser les projets, sur la base de dossiers suffisamment crédibles pour qu'ils puissent être défendus.

**Christine AMRANE** évoque le grand pas franchi par la signature de la Charte Forestière. Elle informe que les statuts devraient être prêts en juin pour la création du Syndicat en septembre. Elle ajoute que si le projet forestier constitue une base commune, il est d'intérêt de l'association d'élargir ce projet. Elle évoque le futur Contrat Etat-Région en 2013. C'est demain, il faut donc travailler dès maintenant pour être prêt et présenter, à temps, un projet bien fondé. De nombreuses difficultés se présentent aujourd'hui. Nous sommes rassemblés car nous voulons avancer dans le même sens. C'est aux maires du massif des Maures à décider ce qu'ils veulent pour l'avenir de leur territoire.

**Loïc de SALNEUVE** pense depuis le début qu'il faut s'appuyer sur le dénominateur commun, la Forêt. Aujourd'hui on y est parvenu. Il explique que, pour que les Maures ne brûlent pas, il faut des acteurs à l'intérieur du massif. L'économie de l'été est florissante mais elle enrichit des structures qui transfèrent 90 % de l'argent ailleurs, c'est une perte pour les gens du Pays. Si on veut donner envie aux gens d'agir, de créer des richesses, faisons en sorte que ces gens, qui vivent dans les Maures en soient heureux.

Pour **Gabriel CIARIMBOLI** l'attractivité peut engendrer la crainte du surdéveloppement. Il ne faut pas demander aux gens qui réfléchissent de réaliser. Qu'on donne les moyens aux maires et ils prendront part aux travaux effectués.

**Jean-Michel COUVE** pose la question à M. CIARIMBOLI : les communes ne doivent-elles pas participer aux débats de l'association ?

**Gabriel CIARIMBOLI** confirme que pour lui on ne peut pas être juge et partie.

**Louis VALENTIN** rappelle que la protection a ses limites. Selon lui il faut aller au-delà. La solution serait de réaliser des aménagements durables pour protéger le massif et il pense qu'il faut commencer par appliquer le contenu de la Charte Forestière. Il demande quelle est la similitude entre le Lac du Bourget en Savoie et le massif des Maures et comment une structure telle que celle qui a été adoptée chez eux pourrait s'appliquer au massif. Il y faudrait des aménagements très importants et pense que nous ne pourrions y arriver.

**Jean-Michel COUVE** lui répond que les rives et le Plan d'eau du Lac du Bourget avaient été, au fil du temps, très dégradés et pollués. L'objectif des élus de ces territoires avaient consisté à le dépolluer, en aménager les rives et faire bénéficier l'ensemble de cette Région de réalisations de développement durable, inscrites dans le temps. Leur dossier a été retenu et ce ne sont pas moins de 800 millions d'euros qui ont été programmés depuis 1995 et sur une période de 15 ans financés par des fonds publics (Etat, Région, Département, Intercommunalités et Fonds Européens) et privés, en partenariat. On peut rapprocher la problématique de préservation du territoire des Maures à celle qui s'est

imposée aux élus de Savoie à propos du Lac du Bourget.

Nous ne pourrions obtenir un jour les moyens de notre ambition de revitaliser le massif des Maures qu'en accédant aux crédits publics (Etat et Europe y compris). Encore y faudra-t-il un dossier solide susceptible d'être défendu dans les ministères et les directions de la Commission de Bruxelles.

**Grégory CORNILLAC** indique que, suite à la signature de la Charte Forestière, il va falloir déjà mettre en œuvre quelques actions qui puissent apporter la preuve que l'on peut agir. On pourra envisager, ensuite, l'évolution à donner.

Un dossier PER est par ailleurs en cours de préparation sur le territoire des Maures.

Les deux démarches en cours sont très complémentaires mais il est parfois difficile de le démontrer car les élus ne comprennent pas toujours la différence entre Charte et Association pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures.

**Bertrand DESCHAMPS** explique que la CCIV accompagne les entreprises depuis 2002 dans le domaine du développement durable. A ce titre, existent des démarches concrètes au bénéfice des entreprises qui accueillent des visiteurs dans le pays des Maures. Il sera, selon lui, indispensable d'obtenir des financements de l'Europe, de l'Etat et de la Région pour les Maures. Il indique qu'il peut faire venir à une prochaine réunion l'un de ses collègues qui est ingénieur en économie d'énergie pour faire un exposé sur la démarche environnementale et les impacts de l'économie d'énergie.

**Jean-Michel COUVE** confirme que les projets d'entreprises sont certes, bien portés par la CCIV mais d'un autre côté il ne peut y avoir de projets d'entreprises fructueux sans un projet de territoire argumenté et partagé.

**Annick NAPOLEON** a du mal à y voir clair entre les différents projets. Il faut d'abord créer la structure qui va porter la Charte puis travailler sur son contenu. En ce qui concerne la politique territoriale d'ensemble à mettre en œuvre il est indispensable pour elle que les maires représentant les communes soient présents et actifs. L' élu local est la base de la démocratie. Le projet que nous élaborerons et porterons conditionnera la création de la structure porteuse.

**Loïc DE SALNEUVE** trouve la remarque du représentant de la CCIV, sur le développement durable, cohérente car il l'exerce personnellement. Les agriculteurs et les artisans créent la richesse du territoire. Notre projet peut être un bon projet à la condition qu'on trouve les financements.

**Jean-Michel COUVE** reconnaît qu'on n'a pas su obtenir les financements nécessaires à la mise en œuvre de notre projet de développement durable. Le massif, ces dernières années, n'a pu bénéficier que d'un peu de financements PER, un peu de subventions des collectivités départementales et régionales et d'un peu de crédits de réserve parlementaire. Mais au total aucun moyen pour acter une politique de développement durable.

Pour **Gabriel CIARIMBOLI** la gouvernance d'un territoire doit se fonder sur 2 types de structures, 2 pôles différents à 2 niveaux différents. L'un décisionnaire, l'autre d'influence. Tout projet territorial doit tenir compte de ces 2 pôles et il nous incombe de préciser notre choix de gouvernance. Il faut proposer des projets concrets et conformes aux besoins pour

qu'ils soient portés par la population.

Selon **Jean-Michel COUVE** il faut poursuivre le travail engagé depuis 10 ans. Il faut faire connaître nos motivations et nos intentions. Pour pouvoir poursuivre notre travail, nous aurons besoin de l'assistance d'un cabinet d'ingénierie. Il propose que l'on sollicite Stéphane DE PONCINS, qui a déjà travaillé avec CEIS sur notre projet. Il estime qu'étant constitués en association loi 1901, il n'est pas utile de lancer d'appel à la concurrence pour élaborer le cahier des charges des prochaines étapes du projet.

**André DAZIANO** informe l'Assemblée que le Conseil Municipal de la commune de Vidauban à décider de se retirer de l'association.

**Gabriel CIARIMBOLI** dit que, pour l'instant, il sursoit au retrait de la commune de La Mole.

**L'assemblée adopte à l'unanimité l'assistance du Cabinet SDP CONSEILS. Gabriel CIARIMBOLI s'abstient.**

## 2/ BUDGET PREVISIONNEL 2010- COTISATIONS 2010

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Tropez a délibéré en Février 2010, le Maire de Vidauban a également indiqué par courrier en date du 12 avril le retrait de sa commune, l'Assemblée Générale constate donc le retrait de ces communes. Par ailleurs, le maire de la commune de Puget Ville a fait connaître au Président de l'Association son intention.

Détail des cotisations des communes et organismes membres :

<i>Communes</i>	<b>17 855 €</b>
Cabasse	519 €
Le Cannet-des-Maures	1 486 €
Cavalaire-sur-mer	2 116 €
Collobrières	684 €
La Croix Valmer	1 138 €
La Garde-Freinet	663 €
Gassin	1101 €
Grimaud	1 539 €
La Londe-les-Maures	3 536 €
Les Mayons	222 €
La Mole	321 €
Pierrefeu-du-Var	1 798 €
Le Plan de la Tour	964 €
Ramatuelle	870 €
Rayol-Canadel-sur-mer	282 €
Le Thoronet	616 €
<i>Autres membres</i>	<b>2 295 €</b>
Coordination des associations de sauvegarde	153 €
Chambre de Commerce et d'Industrie du Var	153 €
Chambre d'Agriculture du Var	153 €
Chambre des Métiers du Var	153 €
F D Syndicats d'Exploitants Agricoles du Var	153 €
CD Jeunes Agriculteurs du Var	153 €
Union Patronale du Var	153 €
Union Professionnelle Artisanale du Var	153 €
UN des Associations de Professions Libérales	153 €
Fédération du BTP du Var	153 €
Chambre de l'immobilier FNAIM du Var	153 €
Jean-Michel COUVE	153 €
DCA PACA	153 €
Alain FABRE	153 €
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var	153 €

*Pour cette année 2010, il est proposé de ne modifier ni les bases ni les montants des cotisations pour les communes et pour les membres adhérents.*

## Prévisions budgétaires 2010

	2010
<b>PRODUITS</b>	
Cotisations des membres	+ 20 150
Partenariat privé pour le site internet	+ 20 250
Report 2009	+ 332
<b>Total produits</b>	<b>+ 40 732</b>
<b>CHARGES</b>	
Salaires	0
Charges exceptionnelles (créances non recouvrées)	-4 203
Fonctionnement (dont convention Comite des Elus)	- 3 500
Réceptions et missions	- 4 000
Honoraires comptable	- 600
Assistance d'ingénierie pour le développement du Projet	- 28 429
<b>Total charges</b>	<b>- 40 732</b>

Alain FABRE demande à intégrer l'association.

**Son adhésion est acceptée.**

**L'assemblée générale :**

- approuver le budget prévisionnel 2010,
- fixer les cotisations des membres pour 2010,
- et autoriser le président à solliciter toutes subventions et participations pour le fonctionnement et les actions engagées par l'association.

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Election du Conseil d'administration

Les nouveaux statuts de l'association, disposent que :

- l'assemblée générale élit en son sein et pour trois ans, un conseil d'administration composé d'un Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire et de membres.
- le nombre d'administrateurs ne peut pas dépasser un tiers des membres de l'association.

Le conseil d'administration sortant comprenait 16 membres et était composé comme suit :

- 8 représentants des communes suivantes : La Garde Freinet, Gassin, Le Cannet des Maures, Le Thoronet, Vidauban, La Londe les Maures, La Mole, Le Plan de la Tour ;
- 8 représentants des membres associés suivants : Chambre F.N.A.I.M. du Var, U.N.A.P.L., Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Var ; C.C.I.V., U.P.V., Chambre d'Agriculture du Var, Jean-Michel COUVE Député, UDVN 83.



Le nombre de membres est actuellement de 31. Compte tenu des nouveaux statuts, le conseil d'administration doit passer de 16 à 10 membres au plus.

**Après un appel à candidature, l'Assemblée générale désigne les membres de son conseil d'administration comme suit :**

- les représentants des communes suivantes : Cavalaire ; La Garde Freinet ; Le Plan de la Tour ;
- les représentants des membres associés suivants : L'U.P.V. ; Docteur Jean-Michel COUVE, Député ; l'UDVN 83 ; le Collectif DCA PACA ; Alain FABRE, Conseiller général du Var.

Le conseil d'administration sera réuni en septembre prochain pour désigner les Président, trésorier et secrétaire. Le Président actuel reste en place jusqu'au renouvellement du bureau.

La séance est levée à 18h30.